



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 01 avril 2022

La présente réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Le point 1 concerne uniquement la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
 - 7894 **Projet de loi modifiant**
 - 1° la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale,
 - 2° la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État,
 - 3° la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet
 - a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Gestion Informatique de l'éducation ;
 - c) l'institution d'un Conseil scientifique,
 - 4° la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental,
 - 5° la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental,et abrogeant la loi du 20 juin 2020 portant dérogation :
 - 1° aux chapitres 2 à 3quater de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ;
 - 2° à l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire
 - Présentation du projet de loi
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat
 - Présentation d'une série d'amendements parlementaires
2. Echange de vues au sujet de l'étude Covid Kids II de l'Université du Luxembourg et d'Unicef Luxembourg (demande du groupe politique CSV du 26 février 2022)

3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, remplaçant M. Georges Mischo, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, M. Charles Margue, Mme Octavie Modert, remplaçant M. Georges Mischo, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. André Bauler, observateur

Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

M. Laurent Bauler, M. Alex Folscheid, Mme Nathalie Keipes, Mme Christiane Meyer, Mme Lucie Waltzer, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Christian Lamy, Directeur de l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN)

M. Jean-Luc Taradel, de l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN)

Mme Lynn Strasser, du groupe parlementaire DP

Mme Joëlle Merges, M. Noah Louis, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Mischo, membre de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Georges Mischo, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*

1. **Le point 1 concerne uniquement la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :**

7894 Projet de loi modifiant

1° la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale,

2° la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État,

3° la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet

a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Gestion Informatique de l'éducation ;

c) l'institution d'un Conseil scientifique,

4° la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental,

5° la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental,

et abrogeant la loi du 20 juin 2020 portant dérogation :

1° aux chapitres 2 à 3quater de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ;

2° à l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire

M. le Directeur de l'IFEN présente les grandes lignes du projet de loi sous rubrique, pour le détail duquel il est renvoyé au document parlementaire 7894. L'objectif consiste à adapter l'organisation de l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN) afin :

- d'intégrer la division du développement des établissements scolaires qui constitue actuellement l'une des six divisions du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT). Il est proposé d'ajouter dans son intitulé le terme « accompagnement » en la renommant « la division de l'accompagnement du développement des établissements scolaires » afin de préciser avec plus de justesse sa raison d'être qui porte sur l'accompagnement des établissements scolaires dans le domaine du développement. Cette intégration permet de répondre aux enjeux actuels et futurs de la formation professionnelle du personnel de l'Éducation nationale qui s'imbrique de manière systémique avec le développement des établissements scolaires. Elle complète de manière structurelle et cohérente le champ d'activité de l'Institut dans le périmètre de ses missions telles que prévues à l'article 2 de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale. Pour ce faire, il est prévu que les instituteurs spécialisés en développement scolaire, ainsi que les instituteurs spécialisés en compétences numériques, actuellement affectés au SCRIPT, soient repris par l'IFEN ;

- de créer une nouvelle division de la formation du personnel dirigeant et coordonnant de l'Éducation nationale qui aura pour mission d'organiser et de promouvoir la formation du personnel dirigeant, des présidents des comités d'écoles et des coordinateurs de cycle dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ;

- de créer une nouvelle division du soutien et de l'accompagnement professionnel et psychosocial qui aura pour mission de soutenir les compétences professionnelles et psychosociales par un conseil spécifique au personnel de l'Éducation nationale ;

- d'homogénéiser la procédure de traitement des demandes de réduction de la période d'initiation des employés sur le modèle de la procédure actuellement en place pour les fonctionnaires stagiaires afin d'optimiser la qualité du traitement de ces demandes. Il s'agit,

par ailleurs, d'aligner les modalités d'attribution d'une réduction de stage actuellement prévues par la loi précitée du 30 juillet 2015 sur celles du règlement grand-ducal du 20 décembre 2019 déterminant pour les fonctionnaires et employés de l'Etat les modalités d'attribution de la réduction de stage et de la prime de doctorat ;

- d'adapter la structure actuelle du chapitre 3 de la loi précitée du 30 juillet 2015 afin de faciliter sa lecture et sa compréhension. Le nouveau chapitre 2bis couvre l'ensemble des modalités communes au certificat de formation pédagogique et au cycle de formation de début de carrière. S'ensuit un chapitre 3 remanié dédié uniquement au cycle de formation de début de carrière qui précède les chapitres 3bis et 3ter actuels, dédiés au certificat de formation pédagogique du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire qui demeurent inchangés dans leur organisation ;

- de reprendre dans la loi précitée du 30 juillet 2015 les dispositions du règlement grand-ducal du 29 août 2017 déterminant les modalités d'admission au statut de fonctionnaire de l'Etat des employés de l'Etat relevant du sous-groupe enseignement ;

- de rendre pleinement visible la formation d'adultes dans la loi précitée du 30 juillet 2015. Il s'agit notamment d'inscrire dans les contenus des modules de formation une spécification propre au contexte de la formation d'adultes qui est déjà effectuée dans la pratique ;

- d'opérer un toilettage du texte.

Echange de vues

- En réponse à une question de Mme Martine Hansen (CSV), il est convenu qu'un schéma redressant l'organisation et les missions de l'IFEN et du SCRIPT sera transmis à la Commission. D'une manière générale, il convient de souligner que le SCRIPT a comme missions l'élaboration de projets scolaires et parascolaires, la diffusion d'exemples de bonnes pratiques en matière d'éducation, le développement curriculaire, la conception, l'édition et la distribution de matériels didactiques, la production et l'interprétation de données et de statistiques ainsi que l'accompagnement de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS). Il coopère de façon étroite avec l'IFEN qui contribue à la transmission de ses projets et initiatives en organisant des formations pour le personnel enseignant et encadrant.

- Mme Martine Hansen (CSV) pose la question de savoir en quelle mesure la création de la nouvelle division de la formation du personnel dirigeant et coordonnant de l'Education nationale a fait l'objet d'échanges avec le personnel dirigeant concerné. M. le Directeur de l'IFEN explique que les missions et objectifs de ladite division sont élaborés en étroite concertation avec le collège des directeurs de l'enseignement secondaire, les directions de région et les présidents des comités d'école de l'enseignement fondamental pour lesquels un groupe de consultance particulier a été mis en place. L'objectif consiste à élaborer une offre correspondant aux besoins réels des acteurs du terrain.

*

Faute de temps, il est convenu de reprendre l'instruction du projet de loi sous rubrique lors d'une prochaine réunion de la Commission¹.

2. Echange de vues au sujet de l'étude Covid Kids II de l'Université du Luxembourg et d'Unicef Luxembourg (demande du groupe politique CSV du 26 février 2022)

¹ La réunion est fixée au 25 avril 2022.

Le Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Gilles Baum (DP), donne la parole à M. Max Hengel (CSV) qui explique que son groupe politique a soumis la présente demande pour se renseigner sur le point de vue des deux Ministères sollicités sur les conclusions de l'étude Covid Kids II de l'Université du Luxembourg et d'Unicef Luxembourg.

En guise de réponse, le représentant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, tout en soulignant le caractère non représentatif de l'étude susmentionnée, rappelle les enquêtes représentatives commissionnées par le Ministère dans le contexte de la pandémie de Covid-19, à savoir l'enquête afférente effectuée par le LUCET (*Luxembourg Centre for Educational Testing*) dans le cadre des épreuves standardisées 2020, le rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg, publié en juin 2021, et le rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg, publié en mars 2022. A cela s'ajoute le rapport sur le bien-être des élèves que l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire entend publier en mai 2022. Il ressort de ces enquêtes que, face à une crise sanitaire sans précédent et avec un lourd impact sur la santé physique et mentale des élèves et du personnel enseignant et encadrant, le Gouvernement s'est empressé à garder les écoles ouvertes, dans le but de permettre, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, un retour vers une vie scolaire normale. Lesdites enquêtes ont par ailleurs confirmé le lourd impact de la crise sanitaire sur la vie des élèves issus de milieux défavorisés, auxquels le Ministère propose un soutien privilégié.

A l'aide d'une présentation *PowerPoint*, les représentants du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse donnent un aperçu détaillé sur les réponses données par le Ministère aux recommandations de l'étude Covid Kids II susmentionnée. Pour de plus amples informations, il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- M. Max Hengel (CSV) se renseigne sur les raisons du taux d'absentéisme élevé constaté par les auteurs de l'étude Covid Kids II. Le représentant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse explique qu'outre les absences liées à une mise en isolement ou en quarantaine en raison d'une infection au Covid-19, le Ministère n'a pas constaté une augmentation significative du taux d'absence depuis le début de la pandémie de Covid-19. L'orateur souligne par ailleurs que les problèmes de « déconnexion » de certains élèves, injoignables lors de la mise en place de l'enseignement à distance, ont entretemps été résolus. Force est cependant de constater que la pandémie de Covid-19 a engendré une augmentation du taux de décrochage scolaire, tout en allant de pair avec un plus grand succès des mesures visant à offrir aux décrocheurs scolaires des voies de formation alternatives.

- M. Max Hengel (CSV) pose la question de savoir de quelle manière il est tenu compte du besoin d'écoute exprimé par les enfants et les jeunes dans l'étude Covid Kids II. La représentante du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse explique qu'une meilleure participation des enfants aux prises de décisions qui les concernent compte parmi les principales conclusions du rapport national sur la situation des enfants au Luxembourg. L'oratrice souligne que de grands progrès ont été réalisés pour passer d'une culture de prise en charge dans les structures de l'éducation non formelle et formelle vers une culture de participation, progrès qu'il importe maintenant à intensifier. Pour ce qui est des adolescents, il convient d'élargir les possibilités de participation aux prises de décision et de porter une attention particulière à leur bien-être mental.

- Mme Francine Closener (LSAP) demande des précisions au sujet des mesures de premiers secours en santé mentale mises en place dans les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. La représentante du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la

Jeunesse explique que le Ministère est en concertation étroite avec le Service Information et Prévention de la Ligue afin d'élaborer un ensemble de formations dans le domaine de la santé mentale des enfants et des jeunes. L'objectif consiste à offrir, dans un laps de temps à définir, aux enseignants et au personnel encadrant des structures scolaires et d'éducation une formation dans le domaine précité, dont l'IFEN serait l'institution organisatrice. Il est également prévu de mettre en place des formations de prévention de santé mentale à l'adresse des jeunes, dans une perspective d'échanges entre pairs.

- Répondant à des questions de Mme Francine Closener (LSAP), la représentante du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse explique que le plan d'action national de la jeunesse repose sur les conclusions du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg susmentionné, et se concentre sur le bien-être des jeunes. La publication est prévue pour l'été 2022. Le catalogue de mesures pour jeunes en détresse s'adresse aux professionnels du secteur et regroupe quelques six cents mesures pour des jeunes en besoin de soutien dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé physique et mentale. L'objectif consiste à améliorer la visibilité des multiples mesures existantes s'adressant aux jeunes dans les domaines les plus variés.

- En réponse à une question de M. Max Hengel (CSV), le représentant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse explique que le Ministère n'entend à ce stade pas procéder à une évaluation des mesures de soutien et d'encadrement mises en place durant la pandémie de Covid-19, puisqu'il n'est pas prévu de les supprimer, mais de les ancrer de façon permanente dans le paysage éducatif et scolaire du pays.

- M. Jean-Paul Schaaf (CSV) pose la question de savoir de quelle manière les multiples crises auxquelles les jeunes se trouvent confrontés aujourd'hui (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine, changement climatique) sont abordés en classe. Le représentant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse explique qu'il a semblé judicieux d'aborder ces sujets de façon transversale dans plusieurs disciplines, ceci afin d'assurer que l'ensemble du personnel enseignant se sente concerné. Des outils pédagogiques adéquats ont été mis à leur disposition. D'une manière générale, il convient de constater que le bien-être mental des élèves n'a pas souffert outre mesure de la crise sanitaire. Il est d'autant plus important d'offrir un soutien ciblé aux enfants et aux jeunes qui, malgré les nombreuses mesures de soutien mises en place, montrent des signes de détresse.


3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Annexe

Présentation *PowerPoint* : « Echange de vues au sujet de l'étude Covid Kids II de l'Université du Luxembourg et d'Unicef Luxembourg »

Procès-verbal approuvé et certifié exact



**Commission de l'Education
nationale, de l'Enfance, de la
Jeunesse, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
Commission de la Famille et de
l'Intégration**

**Echange de vues au sujet de l'étude Covid Kids II
de l'Université du Luxembourg et d'Unicef
Luxembourg**

I. Introduction

Mandat légal du ministre responsable de présenter tous les 5 ans au Parlement un rapport sur la situation des jeunes au Luxembourg (article 15 ; "Loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse") :

→ Rapport sur la situation des enfants : 0-12 ans

→ Rapport sur la situation de la jeunesse : groupe d'âge 12-29 ans

→ Dans l'esprit de la loi sur la jeunesse, le rapport sur la jeunesse ainsi que le rapport sur les enfants constituent une base importante pour une politique de l'enfance et de la jeunesse fondée sur des données probantes (evidence-based policy)

Données représentatives issues du Rapport national sur la situation des enfants

- Résultats, données et analyses de l'étude "Bien-être des enfants au Luxembourg" ainsi que du projet "Family Response and well-being effects of Covid-19", LISER
- Enquête en ligne standardisée représentative auprès d'enfants âgés de 8, 10 et 12 ans (2019) et de 10, 12 et 14 ans (2021, y compris les parents) à deux moments différents
- Questionnaire basé sur l'étude Children's Worlds, menée dans 40 pays
- Dans le cadre de l'enquête ISCWeB, le bien-être subjectif des enfants est mesuré de manière exhaustive, incluant le bien-être subjectif global, par domaines de vie, émotionnel positif et négatif pour les enfants de 10 et 12 ans ainsi que psychologique pour les enfants de 12 ans.
- Cette enquête implique 7.992 enfants âgés de 8, 10 et 12 ans en 2019, soit un taux de 40% de la population des enfants du même âge au Luxembourg. Elle donne des résultats représentatifs de la population des enfants de 8, 10 et 12 ans en 2019 ainsi que 10, 12 et 14 ans en 2021 et résidant au Luxembourg grâce à une méthode de pondération des données.

II. Recommandations issues du rapport Covid Kids II

1. Famille

Offrir davantage de possibilités de soutien et aider les parents qui jonglent avec leurs responsabilités professionnelles, familiales et d'enseignement

- Le rapport national sur la situation des enfants confirme que la famille est un facteur important pour la satisfaction et le bien-être des enfants.
- Importance de continuer à développer une offre de services permettant de soutenir les parents
- Un projet phare sont les **Forums pour parents**, qui verront bientôt le jour. Les parents y seront accueillis pour thématiser leurs questions et s'informer sur les aides auxquelles ils peuvent avoir recours. Cette offre est destinée à soutenir toutes les familles afin qu'elles puissent accompagner le mieux possible leurs enfants dans les différentes étapes de la vie.

2. Education (formelle et non-formelle)

Dans la mesure du possible, garder les écoles ouvertes, en mettant en place des mesures d'atténuation des risques

- Reprise des cours avec un **enseignement en alternance** (25.05.2020 – 15.07 2020)
- **Mise en place, évaluation et adaptation du dispositif sanitaire** du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (« Stufepiang ») 15.09. 2020 – début mars 2022
- A partir de mi-avril : **introduction de tests antigéniques rapides** dans les classes de l'enseignement fondamental et adaptation de la fréquence en fonction du nombre d'infections au niveau national et/ou dans la classe
- La mise en place d'une **taskforce avec le secteur de l'éducation non formelle** a permis une concertation régulière avec les acteurs afin de garantir la continuité des services d'éducation et d'accueil et d'adapter le cas échéant les mesures sanitaires
- Les acteurs de l'éducation non formelle ont pu recourir à des ressources matérielles et humaines supplémentaires afin de garantir la continuité d'un accueil de qualité dans le respect des consignes sanitaires
- Analyse et modification continue du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale pour favoriser le **maintien des cours en présentiel**

Aider les éducateurs et les enseignants à être empathiques dans leur pratique pédagogique

- Le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes met particulièrement l'accent sur le volet relationnel avec les enfants et les jeunes. Les pédagogues sont considérées comme d'importantes personnes de référence pour les enfants et comme des partenaires dans le processus de co-construction des apprentissages. Les situations d'apprentissage sont adaptées aux besoins individuels et envies des enfants.
- Une offre diversifiée de formation continue permet au personnel éducatif et social de se perfectionner dans sa pratique professionnelle et de réfléchir son attitude pédagogique

Fournir un soutien adéquat à tous les enfants pendant l'enseignement à domicile

- Lors de l'enseignement à distance prise en charge individualisée de certains élèves assurée par le personnel enseignant et les membres de l'ESEB dans les écoles/locaux des directions de région
- Définition des contenus et compétences à développer prioritairement afin de faciliter aux équipes pédagogiques le choix des contenus à travailler avec leurs élèves pendant et après la phase de suspension des cours et à les guider dans l'organisation chronologique des activités d'apprentissage
- Mise à disposition de matériel didactique et de contenus pédagogiques de qualité sur le site www.schouldoheem.lu
- Live-streaming sur www.schouldoheem.lu (activités de coding et activités en relation avec les domaines de développement et d'apprentissage dits secondaires)
- Communication itérative des helplines (MENJE-CePAS-Santé) se tenant à disposition des parents et du personnel enseignant
- Elaboration d'un guide reprenant des exemples de bonne pratique ainsi que des conseils visant à soutenir les enseignants dans la mise en œuvre d'activités dans le cadre de l'enseignement à distance

3. Participation

Investir dans des structures permettant une consultation avec les enfants qui fait du sens pour eux. Leurs idées, préoccupations, craintes, espoirs et solutions doivent être valorisés et entendus.

- La participation est un des principes pédagogiques forts ancrés dans le Cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes introduit par la Loi Jeunesse 2016
- L'étude de terrain qualitative et exploratoire sur la participation et l'inclusion des enfants dans le quotidien des structures d'éducation non formelle pour les enfants de 0 à 12 ans permettra d'identifier des pistes pour améliorer les pratiques participatives dans le secteur de l'éducation non formelle
- Des échanges sont prévus dans les prochains mois avec les représentants du secteur de l'éducation non formelle pour réfléchir à de nouvelles pistes qui renforceront la participation des enfants et des jeunes
- Aider les enfants à faire valoir leur droit à la participation et à l'expression dans tous les domaines de la vie sociale signifie aussi leur rendre accessibles des thèmes complexes. Rendre le contenu du rapport accessible aux principaux intéressés le *Kannerbureau Wooltz* coordonne la conception d'une version destinée aux enfants. L'ouvrage reprendra les principales conclusions du rapport et sensibilisera aux droits de l'enfant et à la thématique du bien-être.

4. Accès aux ressources

Favoriser la résilience chez les enfants et les jeunes exige des interventions qui **offrent des possibilités d'apprentissage, de loisirs et sociales** qui s'attaquent à la marginalisation sociale, minimisent les risques et maximisent les facteurs de protection dans les environnements quotidiens

- Ces dernières années, le gouvernement a initié des réformes d'envergure pour faciliter l'accès des enfants à l'éducation non formelle tout en améliorant la qualité des offres éducatives. Le programme d'éducation plurilingue et l'accueil partiellement gratuit pour les enfants de 1 à 4 ans ont hissé le Luxembourg parmi les pays où le système d'accueil de l'enfance et le système éducatif sont les plus abordables, en soulageant largement les familles financièrement
- Dans la continuité de ces efforts, à partir de la rentrée 2022, l'accueil et l'éducation des enfants scolarisés seront rendus partiellement gratuits

Soutien complémentaire des élèves lors des phases de cours en présentiel

- Renforcement des équipes pédagogiques pour favoriser la mise en œuvre de mesures de différenciation (Enseignement en alternance ; 22 février 2021 – 17 avril 2022)
- 1^{re} et 2^e édition de la Summerschool en septembre 2020 (4800 inscriptions) et septembre 2021 (5500 inscriptions) pour les élèves des cycles 2-4.1
- Mesures visant à favoriser le « bien-être » des élèves :
 - Leçons « COVID/Bien-être » dans le cadre de la branche « Vie et société »
 - Mise en place d'une Helpline, afin de fournir une aide, une écoute psychologique et une assistance pour les enfants, les adolescents et leurs familles en situation de stress, de conflits et de surmenage. Le service est proposé par l'Office national de l'enfance et le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires
 - Campagne de sensibilisation des professionnels de l'éducation (mise à disposition d'un dépliant)
 - Campagne: "Mir spillen zesammen" (envoi de jeux de société aux écoles)
 - Portail activités enfants/familles (portail présentant toutes les offres du MENJE)
 - Campagne « Stay connected »
 - Initiative: "Teacher meets parents" (réunion avec les parents afin de leur donner des tuyaux concernant l'apprentissage à distance, répondre à leurs questions et les sensibiliser aux dispositifs d'aide mis en place (Rédaction d'un guide parents))

III. L'Enquête Jeunesse Luxembourg

- L'Enquête Jeunesse
 - Échantillon représentative du RNPP
 - Résidents du Luxembourg âgés de 12 à 29 ans
 - Enquêtes 2019, 2024
- Young People and Covid-19 II:
 - Enquête additionnelle de l'Enquête Jeunesse
 - 2 986 répondants
 - 2020, 2021⁽¹⁾
- Résultats:
 - Tout comme l'année précédente, les jeunes gèrent en somme plutôt bien la situation de la pandémie et pratiquement aucun changement a été observé en comparaison avec l'année 2020.
 - L'acceptation des mesures de lutte contre la pandémie est toujours élevée, mais elle a diminué depuis 2020

The image shows the cover of a report. The top part is green and the bottom part is orange. The title 'Young People and Covid-19 II: Entwicklungen 2020 bis 2021, Impfbereitschaft und Auswirkungen der Pandemie' is written in white and black text. The authors' names are listed at the bottom. Logos for the University of Luxembourg and the Luxembourg Government are also present.

Young People and Covid-19 II:
Entwicklungen 2020 bis 2021,
Impfbereitschaft und
Auswirkungen der Pandemie

Vorläufige Ergebnisse einer
repräsentativen Befragung
Jugendlicher und junger
Erwachsener in Luxemburg

Autor*innen Lea Schomaker
Caroline Residori
Roger Fernandez-Urbano
Robin Samuel

UNIVERSITY OF LUXEMBOURG
Department of Social Sciences
Centre for Childhood and
Youth Research

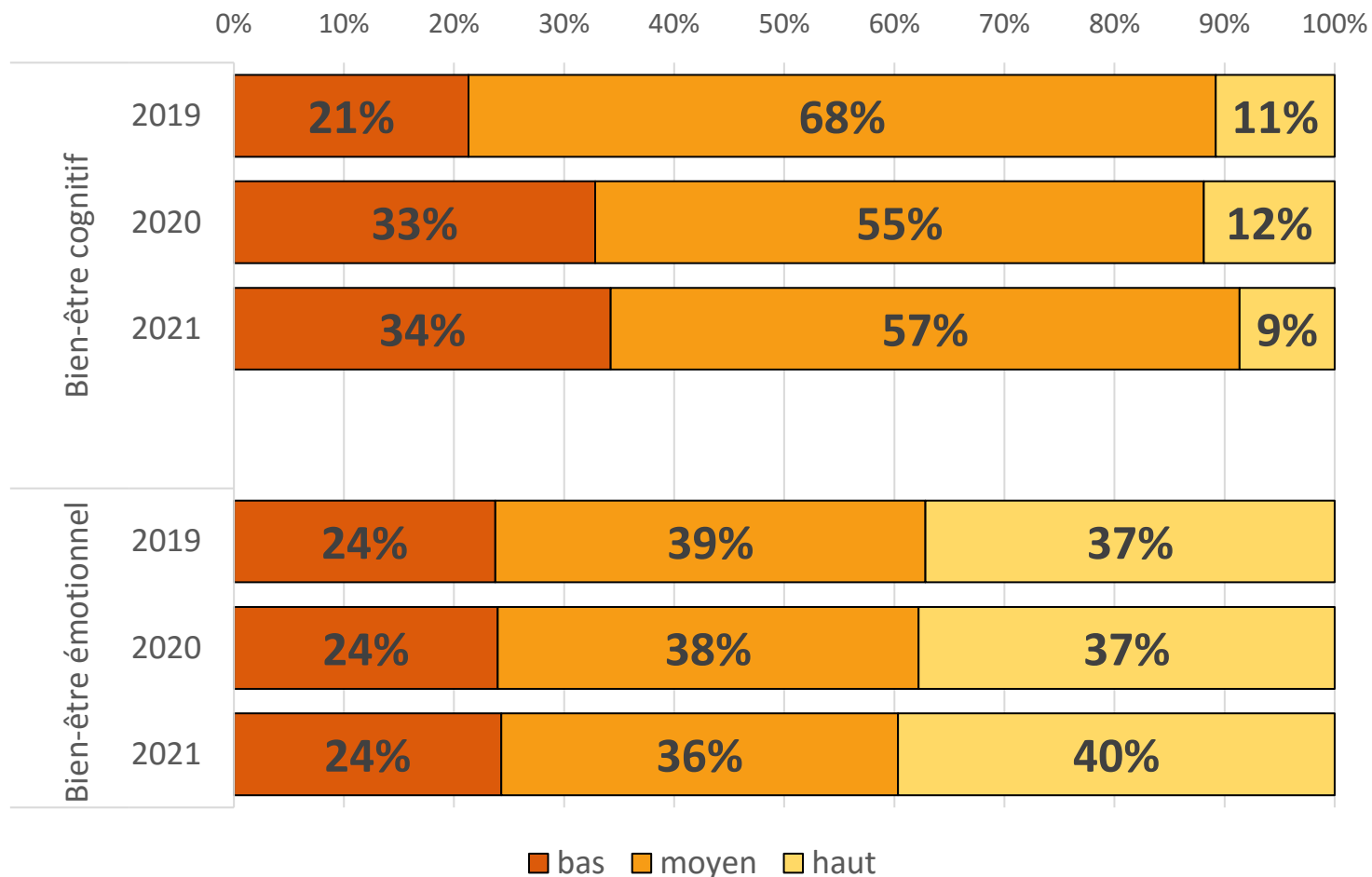
Jugendumfrage
Luxemburg

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(1) les mesures ont été décrites comme plutôt décontractées

Le bien-être avant et pendant la pandémie

Bien-être cognitif et émotionnel en comparaison de 2019, 2020 et 2021 ⁽¹⁾

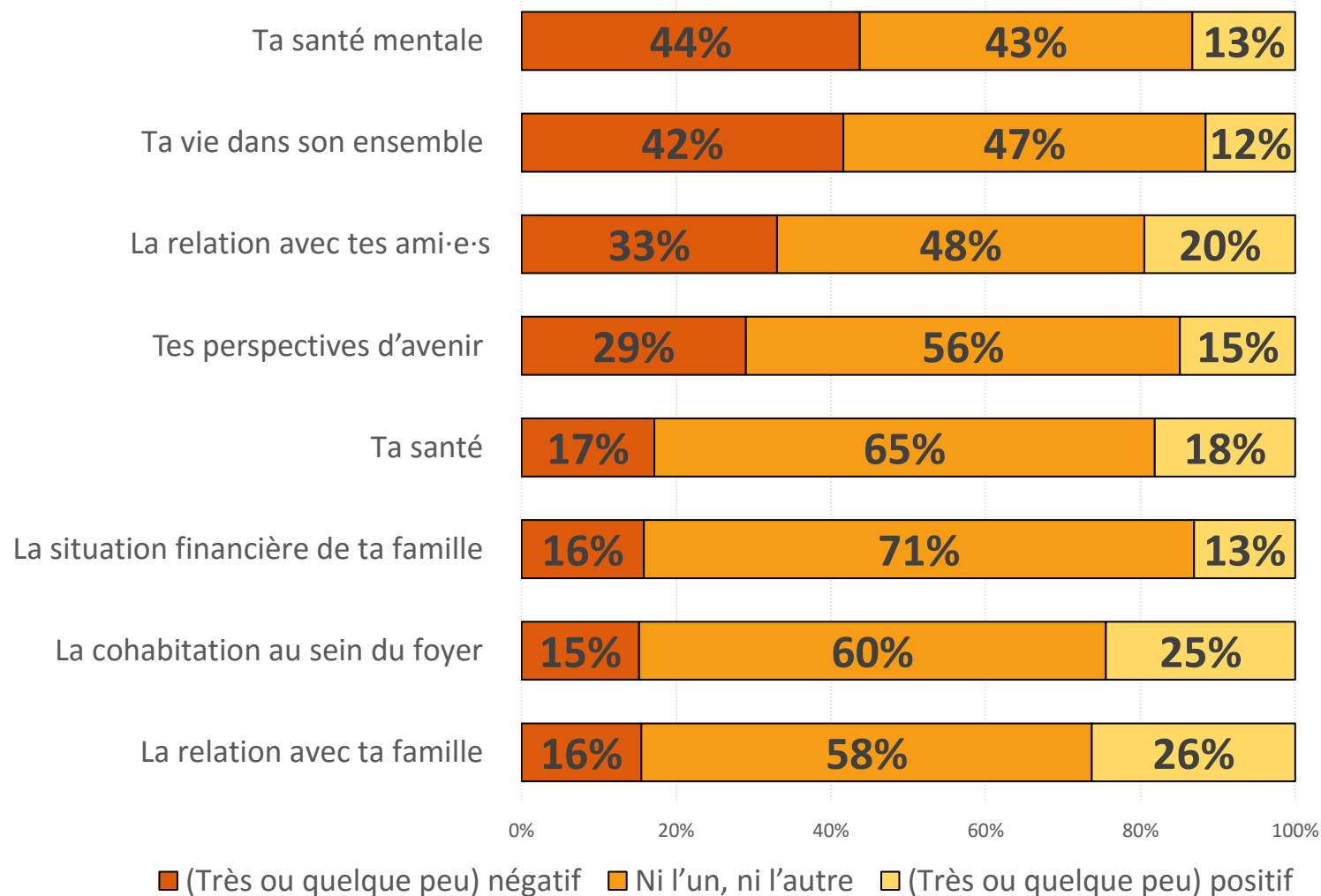


- Le bien-être cognitif (satisfaction de vie) est rapporté plus souvent comme bas pendant la pandémie (2020 + 2021) qu'avant la pandémie (2019)
- Le bien-être émotionnel (satisfaction affective) reste constant

(1) Données de l'Enquête Jeunesse Luxembourg 2019, Etudes additionnelles YAC 2020 et YAC 2021.
Voir aussi: Rapport sur la situation de la jeunesse 2020; YAC – Young People and Covid-19 Rapports 2020 et 2021.

Impact de la pandémie sur différents domaines

Répercussions perçues de la pandémie de la COVID-19 et des mesures

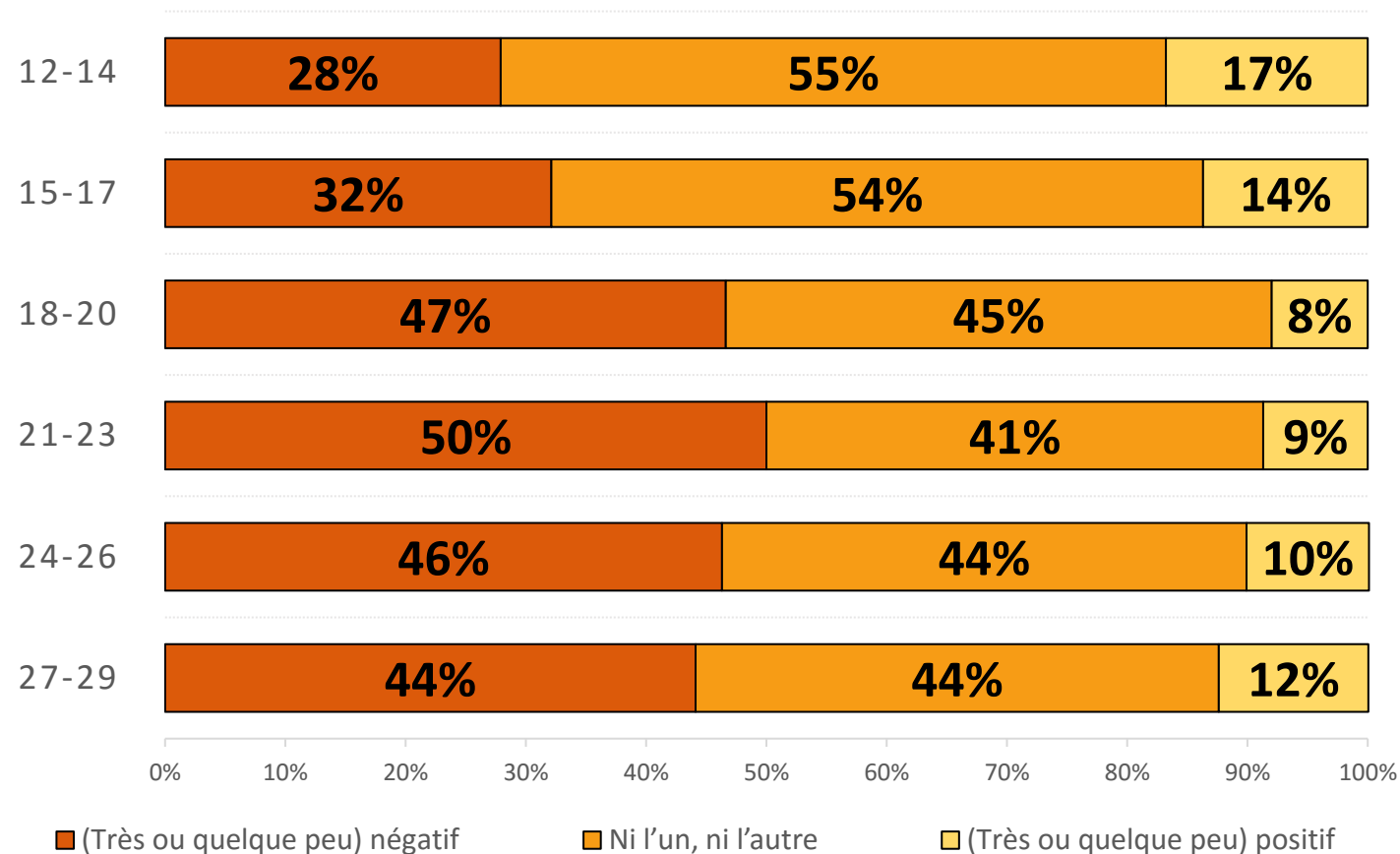


Pour la santé mentale et la vie dans son ensemble les répondants rapportent plutôt des impacts négatifs. Pour la cohabitation au sein foyer et la famille, ils rapportent plutôt des impacts positives.

Dans tous les domaines de la vie, les répondants ayant un statut socio-économique faible rapportent plus souvent état d'effets négatifs que les répondants ayant un statut socio-économique élevé.

Impact de la pandémie par groupes d'âge

Répercussions perçues de la pandémie sur la vie dans son ensemble, par groupes d'âge



- Les jeunes âgées de 21 à 23 sont les plus touchés

IV. Recommendations issues du rapport Covid Kids II

JEUNESSE

1. Les jeunes dans l'éducation non-formelle

L'ouverture des structures d'éducation

→ Les services pour jeunes étaient fermés pendant le premier confinement de mars 2020 à mai 2020. Après cette période, il n'y a eu qu'une seule période de deux semaines (dernière semaine 2020 et première semaine 2021) pendant laquelle les services pour jeunes ont été obligés de fermer leurs portes.

Conseil et aide aux jeunes

- équipe mobile de deux psychologues à disposition des services pour jeunes - service PsyUp
- Service « Kannerjugendtelefon » qui a obtenu une augmentation de poste et qui a également introduit, à côté de son service de consultation téléphonique, la possibilité pour le jeune de prendre contact via « chat »

Investir dans une communication claire, accessible et adaptée

- Echanges réguliers (bilatéraux ou élargis) ont été menés à des intervalles réguliers pour communiquer avec les acteurs du terrain
- Catalogue des mesures (Massnahmenkatalog) pour jeunes en détresse

Encourager l'accès aux clubs, aux installations sportives et aux activités et événements extrascolaires

- Le ministère des Sports a initié en 2021 un programme de relance pour les enfants et jeunes en contribuant une aide financière pour les frais d'inscriptions dans un club sportif
- Ouverture des structures péri- et parascolaires garanties à deux exceptions près, notamment au début du confinement en mars 2020 et pendant deux semaines lors des congés scolaires de Noël (2020/2021) et financement étatique garanti
- Nombreuses structures ont confirmé que le nombre de leurs participants/adhérents/membres a augmenté durant la pandémie, notamment les deux mouvements scouts luxembourgeois

Encourager l'accès aux clubs, aux installations sportives et aux activités et événements extrascolaires

→ Le Service national de la Jeunesse a lancé une campagne « Ech well ech kann », afin de présenter aux jeunes le nombre de possibilités, qui leur sont offertes, afin de trouver des activités, même dans des situations plus restrictives, dans les domaines de la créativité, de l'engagement, de l'exercice ou de la nature.

Politique renforçant le bien-être des jeunes basé sur la connaissance scientifique

→ Plan d'action national de la jeunesse autour du bien-être des jeunes et d'un renforcement du travail de l'animation socio-éducative

2. Les jeunes au lycée

Conseil aux éducateurs, enseignants et parents

- Début 2021 le MENJE a édité des guides à l'attention des enseignants et personnel PSE ES et EF pour adopter une approche observatrice et bienveillante dans le travail pédagogique.
- De même, un guide à l'attention des parents a été édité par rapport à l'apprentissage à distance et pour rester vigilant par rapport à la santé mentale des enfants avec des recommandations éducatives.

Modules d'apprentissage socio-émotionnel

- En collaboration avec le Script et le CDSE, le CePAS est en train de développer les concepts du social, emotional and ethical learning en vue de l'apprentissage de la gestion des émotions et en vue du développement des compétences socio-émotionnelles.
- Espaces de parole régulés, gestion des émotions en classe
- Premier secours en santé mentale dans l'ENF et l'EF

Participation et consultation au sein du lycée

- Campagne #mirSinn
- Dag vun der Demokratie, une journée nationale pour les élections des comités d'élèves
- SSE : acteurs mettant en place la démarche périscolaire et celle de la participation au lycée avec un objectif formalisé autour d'écoles favorisant le bien-être et la participation